

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur & de
la Recherche Scientifique
Université Amar Téliidji – Laghouat
Vice rectorat chargé de la formation
du troisième cycle, l'habilitation universitaire,
la recherche scientifique et la formation
supérieure de poste-graduation



وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
جامعة عمار تليدي-بالاغواط

نيابة رئاسة الجامعة مكلفة بالتكوين
العالي في الطور الثالث والتأهيل الجامعي
والبحث العلمي والتكوين العالي فيما بعد التدرج

N° 013/VRPG/2023

Laghouat le 23/09/2023

A messieurs les doyens et les vices doyens des facultés

OBJET : Evaluation et validation des cours en ligne à partir de la session prochaine 2024.

Dans le cadre stratégique de la tutelle visant à généraliser l'enseignement à distance interactif et afin d'améliorer la qualité des cours en ligne, il a été décidé d'adopter les mesures suivantes pour la forme, le contenu et les procédures de validation des cours en ligne d'un module.

Pour le contenu :

- 1- Le cours doit être sous forme de vidéos mises en ligne directement dans la plateforme MOODLE (<https://e-learning.lagh-univ.dz>) ou accessible à partir d'un lien externe du type (Google Drive) ou de la chaine YouTube de l'université https://www.youtube.com/@universite_de_laghouat/playlists

Il faut aussi respecter :

- a. Le nombre de vidéos doit être conforme au nombre de chapitres du module,
 - b. Le volume horaire global doit être au minimum égal à la durée déclarée dans le canevas du projet de la formation.
- 2- Le cours doit contenir, en plus des vidéos, les éléments suivants :
 - a. Fiche de contact de l'enseignant,
 - b. Description du module (chapitres, sous chapitres,...),
 - c. Le contenu détaillée du module (chapitres et sous chapitres ...)
 - d. Références bibliographiques
 - e. Forme d'interactivité (google meet, Chat, Forum,...)
 - f. Quiz/ Devoirs
 - 3- Le cours doit avoir des étudiants participants démontrant ainsi l'interactivité et l'échange en ligne sur la plateforme MOODLE entre l'enseignant et les étudiants.

Pour l'évaluation :

- 1- Le cours doit être évalué par deux experts internes spécialisés dans le module.
- 2- La validation du contenu et de la durée du cours est du ressort des organes scientifiques (CSD et CSF).

Pour la délivrance de l'attestation de cours en ligne :

L'attestation de cours en ligne, établi par centre de télé-enseignement et enseignement à distance, est délivrée sur présentation d'un extrait de PV du CSF ou CSF.

